

## **b. Les autres soins**

### MODULE 7

Les vaccins administrés aux enfants contribuent à prévenir certaines maladies. Vous trouverez plus d'information au sujet de la vaccination au module 8 intitulé « Famille en santé ».



Au Nouveau-Brunswick, une prise de sang au talon est effectuée pour vérifier s'il ne souffre pas de maladies rares qui peuvent causer des problèmes de santé chez les bébés et les enfants. Si ces problèmes sont trouvés assez tôt, on pourra éviter qu'ils nuisent au développement de votre bébé.

Si vous rentrez très tôt à la maison, soit moins de 48 heures après votre accouchement, votre bébé devra tout de même subir ces tests. Avant de quitter l'hôpital, assurez-vous que votre bébé a eu des tests de sang.